

INFORMATION POUR LES ENTREPRISES Aides Énergie

Entreprises

Aides énergie aux TPE et PME :
l'attestation à transmettre à
votre fournisseur est en ligne
jusqu'au 31 mars.



Infos au 0 806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel)



**Si vous n'avez pas encore bénéficié
de l'amortisseur électricité,
envoyez votre attestation avant le 31 mars :**



[https://www.economie.gouv.fr/entreprises/
tpe-pme-aides-hausse-prix-energie#amortisseur](https://www.economie.gouv.fr/entreprises/tpe-pme-aides-hausse-prix-energie#amortisseur)